

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-674 DU 31 DECEMBRE 2009
Chargeant **Monsieur Grégoire AKOFODJI**,
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de
la Pêche de l'intérim de **Monsieur Idriss L.
DAOUDA**, Ministre de l'Economie et des
Finances pour compter du samedi 21 au
vendredi 27 novembre 2009

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin
- Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le Décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

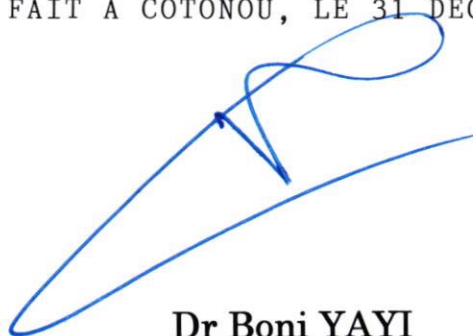
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de **Monsieur Idriss L. DAOUDA**, Ministre de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par **Monsieur Grégoire AKOFODJI**, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, pour compter du samedi 21 au vendredi 27 novembre 2009.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 31 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Dr Boni YAYI

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 3 CC1 CES 4 HAAC 5 SGG 4 MINISTERES 30 JO 1